

Pays Thionvillois

KÉDANGE-SUR-CANNER Politique

La commune soutient les associations et le commerce local



Devant le stand de la boulangerie Combas et autour du président de la CCAM, les maires de la vallée étaient là pour soutenir le marché du mercredi qui vient d'être pérennisé. Photo RL

Réunis en conseil municipal, les élus de Kédange-sur-Canner ont pris plusieurs décisions. Ils ont notamment voté les subventions aux associations, le maire invitant les associations en difficulté à déposer un dossier d'aide d'urgence.

Les conseils municipaux pouvant se tenir, les élus ont siégé samedi matin 31 octobre, en respectant le protocole sanitaire.

Avec un ordre du jour limité, la séance a été consacrée à quelques points essentiels de l'action municipale.

• Travaux

Parmi ceux-ci, le projet d'effacement des réseaux au carrefour de la rue du Collège et de

la rue de la Forêt en direction du nouveau lotissement en cours de réalisation, et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Berest Ingénierie pour un montant de 5 510 € HT.

• **Soutien aux associations**

Les subventions aux associations ont été validées après la réunion avec toutes les associations kédangeoises le 30 septembre : en se fondant sur leur situation financière constatée, le conseil municipal a souhaité soutenir celles qui doivent payer des frais de location. Ainsi, ont été attribuées pour l'année 2020, les subventions suivantes : Gymnastique Volontaire de Kédange (GVK) 1 200 €, Volley-club 600 €. À cet égard, le maire a tenu à préciser que la commune soutiendrait, sans délai, les associations en difficulté dès lors qu'elles auraient déposé en mairie un dossier d'aide d'urgence. La décision a été acquise par 13 voix pour, deux conseillers n'ayant pas pris part au vote.

• **Éclairage public**

Pour permettre la clôture de l'exercice comptable 2020, le conseil a adopté une décision modificative du budget primitif 2020, et reconduit le contrat de la société Elres Réseaux pour l'entretien de l'éclairage public en 2021, pour un montant annuel de 2 500 € HT.

• **Le marché local pérennisé**

Quittant le domaine strictement communal, le conseil a décidé de s'opposer au transfert automatique à la CCAM de la compétence PLU, de désigner le maire pour siéger à la CLECT de la CCAM, et valider la modification des statuts du Syndicat intercommunal du gymnase de Kédange-sur-Canner portant transfert du siège de la mairie de Budling à la mairie de Metzervisse, et ce à l'unanimité. Unanimité aussi pour la validation de la création d'un marché local du terroir organisé avec le soutien de la CCAM.

Avant de se séparer, le conseil a instauré une amende administrative pour réprimer les dépôts sauvages de déchets, et approuvé la Déclaration des droits de l'arbre, fondée sur le rôle essentiel de l'arbre dans la préservation de la biodiversité.

• **X**

XX